

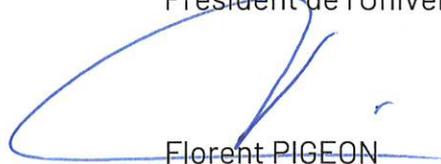
**Conseil d'administration
Séance du 16 octobre 2023**

ACTE ADMINISTRATIF Acte 54/2023	FONCTIONNEMENT DE L'UNIVERSITÉ
	Contrat d'établissement

Vu les articles L712-1 et suivants du code de l'éducation
Vu l'article L712-3 IV 1° du code de l'éducation
Vu l'article L719-7 du code de l'éducation
Vu l'avis du Comité Social de l'Administration en date du 25 septembre 2023
Vu l'avis du Conseil Académique en date du 12 octobre 2023

Le Conseil d'administration de l'Université Jean Monnet approuve le Contrat d'établissement.

A Saint Etienne le 17 octobre 2023
Le Président du Conseil d'Administration,
Président de l'Université,



Florent PIGEON

POUR : 23	CONTRE : 4	ABST : 1
-----------	------------	----------